



**La Municipalité, le Conseil communal et le personnel
de la Commune de Veytaux**

ont le pénible devoir de faire part du décès accidentel de

Madame Françoise Prédi

tenancière du kiosque du Port du Clos de Chillon

Nous exprimons à toute sa famille, notre profonde sympathie et nos plus sincères condoléances.

La Municipalité